



Conseil municipal | Séance du 12 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2019-12-12-5 | Finances communales - Budget de la Ville -

Décision modificative n° 4

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 6 décembre 2019

L'An deux mille dix neuf, le 12 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Patrick Morisse donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Antoine Scicluna donne pouvoir à Madame Pascale Hubart, Madame Samia Lage donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézie, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Secrétaire de séance :

Monsieur Hubert Wulfranc

Exposé des motifs :

La décision modificative est destinée en cours d'année après le vote du budget primitif à procéder à des ajustements comptables.

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n° 2018-12-13-4 du Conseil municipal du 13 décembre 2018 adoptant le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2019,
- La délibération n° 2019-03-28-18 du Conseil municipal du 28 mars 2019 adoptant la décision modificative n° 1 au titre de l'exercice 2019,
- La délibération n° 2019-06-27-3 du Conseil municipal du 27 juin 2019 adoptant la décision modificative n° 2 au titre de l'exercice 2019.
- La délibération n° 2019-10-17-4 du Conseil municipal du 17 octobre 2019 adoptant la décision modificative n° 3 au titre de l'exercice 2019.

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°4 comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses				
Départ.	Libellé nature	Imputation	Chap.	Montant
DIC	Catalogues et imprimés	6236	011	10 000,00
DTP	Autres matières et fournitures	6068	011	-750,00
DFCP	Virement à la section d'investissement		023	750,00
			TOTAL	10 000,00

Recettes				
Départ.	Libellé nature	Imputation	Chap.	Montant
DIC	Catalogues et imprimés	7418	74	10 000,00
			TOTAL	10 000,00

Investissement :

Dépenses				
Départ.	Libellé nature	Imputation	Chap.	Montant
DST	Autres immobilisations corporelles	2188	21	50 000,00
DTP	Cheptel	2185	21	750,00
			TOTAL	50 750,00

Recettes				
Départ.	Libellé nature	Imputation	Chap.	Montant
DST	Etat et établissements nationaux	1311	13	50 000,00
DFCP	Virement de la section de fonctionnement		021	750,00
			TOTAL	50 750,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysé
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 19/12/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20191212-lmc115395-DE-1-1